

## DECLARATION

Les participants à la Conférence marquant le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention sur la manipulation de compétitions sportives ("Convention de Macolin"), organisée par le Conseil de l'Europe le 8 octobre 2024 à Porto à l'occasion de la 18<sup>ème</sup> Conférence des Ministres responsables du Sport :

### RECONNAISSENT QUE

1. Les multiples bienfaits sociaux, éducatifs, récréatifs et en termes de santé du sport ne peuvent se réaliser que dans un environnement où le sport prospère et où son intégrité est préservée ;
2. Le travail du Conseil de l'Europe dans la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la cybercriminalité, la traite des êtres humains, l'exploitation et les abus sexuels des enfants, la violence à l'égard des femmes et l'addiction doit être exploité pour renforcer l'intégrité du sport, car ces domaines sont essentiels pour garantir la sécurité et la transparence dans le sport ;
3. Toutes les régions du monde et tous les sports sont touchés par la montée en flèche de la manipulation des compétitions sportives, qui est également liée à d'autres menaces graves pour l'État de droit, telles que le blanchiment d'argent et la corruption ;
4. L'expansion mondiale des paris sportifs s'accompagne de défis importants pour la société civile et les autorités publiques ;
5. Il est nécessaire de renforcer la coopération mondiale, y compris les partenariats public-privé, afin de garantir l'intégrité des compétitions sportives et des activités de paris sportifs ;
6. La Convention de Macolin, ouverte à la signature il y a 10 ans en 2014, reste le seul instrument international juridiquement contraignant visant à protéger le sport contre la manipulation des compétitions et à promouvoir l'intégrité des paris sportifs.

### ILS DÉCLARENT QUE

1. Préserver l'intégrité du sport est un pilier fondamental de leur politique et de leurs actions, et la manipulation des compétitions sportives doit être traitée avec la plus grande sévérité ;
2. Protéger l'intégrité du sport contribue à lutter contre le crime organisé international et à préserver l'État de droit ;
3. La Convention de Macolin est essentielle, car elle fournit un cadre unique avec des outils innovants pour la coopération et la coordination nationales et internationales dans la lutte contre la manipulation des compétitions sportives et les activités criminelles qui y sont liées.

### ILS S'ENGAGENT A

1. Promouvoir et à soutenir l'expansion et la mise en œuvre de la Convention de Macolin en vue d'augmenter le nombre de pays qui la signent et la ratifient ;
2. Veiller à ce que des ressources appropriées soient allouées aux travaux du Comité de la Convention de Macolin.